

messire Guillaume Dumay, écuyer, capitaine des gardes de monseigneur le maréchal de Villeroy, à présent propriétaire de la maison de la Duchère, fit clore le dit chemin du côté du grand chemin de Villefranche, dans l'endroit où aboutit la muraille au-dessus du portail dudit sieur de Saint-Joyre, à condition qu'il seraloisible à celui-ci d'aller faire couper sa haie, qui règne depuis le bout de ladite muraille jusqu'au jardin de Lissard, appartenant au sieur Dumay, et, pour cet effet, de passer par le portail que le sieur Dumay a dessein de faire faire sur le grand chemin de Villefranche, au bout de son allée ; comme encore que le sieur de Saint-Joyre pourra passer par ledit portail pour aller au chemin de Saint-Just, afin de venir à Lyon, dans le temps que la rivière de Saône sera débordée et empêchera le passage du côté des portes de Vaise.

Le 7 décembre 1699, Guillaume Dumay, seigneur de la Duchère, envoyait une pétition aux trésoriers généraux de France, grands voyers, juges et directeurs du domaine de Sa Majesté en la généralité de Lyon, pour les prier de de lui permettre de construire un portail au bout de son allée de clôture, joignant le grand chemin de Lyon à Villefranche ; il donne, pour raison, que, depuis quelques temps, des particuliers s'étaient ingérés de passer à travers ses fonds, et que, pour l'empêcher, il désirait faire clore ce passage.

Le 9 décembre de la même année, dans une assemblée du bureau des finances où se trouvaient réunis nos seigneurs Durret, premier président, de Ponsaimpierre, de la Martinière, du Coin, Gayot, Vacheron, Genevey, de la Frasse, de Cossieu, de Molinet, Richard et Godefroy, trésoriers généraux de France à Lyon, permission fut octroyée à messire Guillaume Dumay de faire clore ce passage par une muraille de 18 pieds de longueur et de faire poser un portail de pierre de taille.

Le cardinal de Bouillon, exilé de la cour, habita Lyon